

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 septembre 2021 à 18 h 30  
en webdiffusion**

---

**PRÉSENCES :**

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement  
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe  
Madame Elsa MARSOT, Directrice culture, sports, loisirs et développement social  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Claude LIZOTTE, Commandant du PDQ 30  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

---

**10.02 - Présentation**

Aucune présentation n'est faite.

---

**CA21 14 0234**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA21 14 0235****Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA21 14 0236****Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 août 2021, à 9 h**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 août 2021, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :**

La mairesse Giuliana Fumagalli souhaite la bienvenue à cette séance du conseil d'arrondissement. Elle souligne que l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 ne permet pas de tenir cette séance à la Maison du citoyen tel qu'annoncé dans un conseil précédent. Elle encourage toutes les personnes qui ne l'ont pas encore fait, et particulièrement les jeunes de 18 à 30 ans, à se faire vacciner. Elle se réjouit tout de même de la hausse du taux de vaccination dans l'arrondissement et rappelle qu'il est possible d'imprimer le passeport vaccinal dans les trois bibliothèques du territoire. Sa présence sur le terrain durant la période estivale lors de divers événements lui a permis d'échanger avec les citoyennes et citoyens sur différents sujets.

Elle est heureuse d'annoncer le lancement du sondage pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Villeray, l'ouverture de la plaine au parc Frédéric-Back, la présence de plusieurs nouvelles murales dans l'arrondissement et l'implantation à venir du passage à niveau de l'avenue Ogilvy vers la rue De Castelnau. De plus, les citoyens ont été nombreux à voter pour le projet « Notre serre 4 saisons : produisons à Saint-Michel » dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal. Elle félicite Vivre Saint-Michel en santé pour la réussite de ce projet qui représente un atout majeur dans le quartier en termes d'accessibilité à une alimentation saine et abordable et d'agriculture urbaine. Quant au projet non retenu, Jardins d'éducation cycliste, il prendra forme grâce à un partenariat avec Vélo-Québec.

Certains organismes communautaires ont vu leur contribution financière augmenter cet été pour bonifier l'offre d'activités de sports et de loisirs afin d'assurer une présence supplémentaire d'intervenants dans les parcs agissant ainsi en prévention contre la hausse des violences et des crimes. D'autres projets agissant sur les déterminants de la santé et de la prévention du crime sont en cours, notamment, le projet de 37 unités de logement social dans Saint-Michel, l'inauguration des rues ludiques dans les quartiers de Parc-Extension et de Saint-Michel, permettant aux enfants de jouer dans la rue de façon sécuritaire et des aménagements transitoires pour favoriser l'apaisement de la circulation, dont l'ajout de panneaux d'arrêt à diverses intersections.

En cette période de rentrée, elle souhaite une belle année scolaire et souligne le dévouement de tout le personnel enseignant et des directions des écoles. Elle invite tout le monde à profiter de la programmation culturelle et à participer aux Journées de la culture les 24, 25 et 26 septembre.

Le conseiller, Josué Corvil, dépose une pétition des citoyens de Saint-Michel relative à la voie cyclable sur la 1<sup>re</sup> Avenue.

Il remercie l'équipe de direction de l'arrondissement et leurs équipes pour le travail accompli ainsi que les policiers du poste 30. Il rappelle que le projet pilote de la rue-école est en place à l'école Marie-Rivier, permettant d'assurer une meilleure sécurité des élèves le matin et à la fin des classes. De plus, la fête de la rentrée au parc George-Vernot a été une réussite malgré la pluie, il remercie les organisateurs, souligne la solidarité déployée lors de la collecte de fonds dans le cadre de la campagne faisant suite au tremblement de terre en Haïti et se dit très reconnaissant face à l'implication et au travail des organismes communautaires du district de Saint-Michel. Il souligne toutes les journées commémoratives du mois de septembre.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, rappelle aux parents qui circulent autour des écoles en voiture d'être très prudents. Il fait l'annonce de plusieurs événements qui se sont déroulés cet été dont la Falla, organisée par la TOHU et l'installation transitoire du parc Guinois, et des projets à venir, soit, l'aménagement d'îlots sur la rue Crémazie près de l'école Saint-Bernardin, la tenue de la première assemblée générale de l'Association des commerçants du Petit-Maghreb, l'installation de nombreuses murales et l'ajout de panneaux d'arrêt sur le territoire.

La conseillère, Mary Deros, dépose une pétition de propriétaires de restaurants situés sur la rue Jean-Talon entre le boulevard de l'Acadie et l'avenue Querbes.

Elle souligne sa participation à plusieurs assemblées générales des organismes à but non lucratif et est heureuse de constater les nombreux services et activités offerts aux citoyennes et citoyens, malgré la pandémie de COVID-19, ainsi que le retour de quelques événements publics.

Concernant la vitesse de la circulation automobile sur l'avenue Querbes entre la rue Beaumont et l'avenue Ogilvy, elle souhaite que des actions soient posées afin de sécuriser ce tronçon.

Elle rappelle à son tour les événements spéciaux du mois de septembre.

La conseillère, Rosannie Filato, remercie toutes les personnes qui ont répondu au sondage sur l'aménagement de la piste cyclable sur la rue Villeray. Elle rappelle que les postes de quartier 31 et 33 seront intégrés, elle remercie les commandants des postes de quartier et leurs équipes pour le partage des informations à ce sujet.

Elle souligne la journée des personnes âgées, le 1<sup>er</sup> octobre prochain, et évoque le précieux travail des organismes permettant ainsi de briser l'isolement de ces personnes.

Pour faire suite à sa participation lors de l'inauguration de ruelles vertes cet été, elle remercie les directions concernées et les citoyennes et citoyens pour leur implication et fait le lien avec la motion concernant l'inclusion de la voix des enfants pour l'aménagement et le réaménagement des parcs et des espaces verts dans l'arrondissement.

Elle invite toutes les personnes à voter lors des élections municipales.

---

### 10.07 - Période de questions du public

À 19 h 10, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 7 septembre à 10 h.

Simon Bousquet	Parc De Normanville - bruit nocturne
Meriem Abou-el-Fadl	Places de stationnement - rues De Martigny et Champdoré
Francine Gagné	Apaisement de la circulation - Dos d'âne - rue des Écores
Jean-Marc Evenat	1 <sup>re</sup> question : Mesures d'apaisement de la circulation – rue Louis-Hémon 2 <sup>e</sup> question : Plantation d'arbres - rue Louis-Hémon
Julie Médam	1 <sup>re</sup> question : Aéroport - niveau sonore 2 <sup>e</sup> question : Pistes cyclables - rue Villeray et avenue Christophe-Colomb
Patrice Cloutier	Parc Azellus-Denis
Nasir Khan	Espaces de stationnement réservés
Didier Hermand	Apaisement circulation – rue D'Iberville
Belinda Moki	Bacs de recyclage
Julie Trudel	Parc Azellus-Denis

Olivier Méhu	Parc Azellus-Denis
Franklin Gbenu	Église St-Bernardin-de-Sienne
Christine Yacoubian	Panneau d'arrêt – rues Guizot et Foucher
Pierre-Paul Tardif	Vignettes – rue Saint-Hubert
Carl-Emmanuel Vaillancourt	Apaisement de la circulation – rue Henri-Julien
Béatrice Calmel	Apaisement circulation - avenue Querbes
Ron Fitzsimmons	1 <sup>re</sup> question : Salle de concert Joseph-François-Perrault 2 <sup>e</sup> question : Arrêt non respecté
Hilary Bergen	Apaisement de la circulation – avenue Querbes

À 20 h 10, la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Yann Geoffroy	Apaisement de la circulation – avenue Querbes
Jonathan De Luca	Vitesse – rue du Rosaire et avenue De Chateaubriand
Simon Lemieux	Ruelle Gounod, Foucher, Villeray et St-Gérard
Sarah Butler	Stationnement
Antoine Westeel	Travaux – rue Durocher
Naima Mehenek	Piste cyclable 1 <sup>re</sup> Avenue
Nathalie Mariana Nicolas	Stationnement / piste cyclable
Amélie Dallaire	Terrain - De Castelnu
Alban Maréchal	Parc George-Vernot

À 20 h 40, la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, propose la prolongation de la période de questions du public pour répondre aux deux questions restantes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Albertine Komenan	Panneaux d'arrêt sur la rue Charland
Alain-Antoine Courchesne	Piste cyclable - rue Villeray

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 20 h 45.

---

#### 10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 45, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

---

#### CA21 14 0237

**Motion de la conseillère, Rosannie Filato, intitulée « Motion pour élaborer une démarche de consultation publique qui inclut la voix des enfants pour l'aménagement et le réaménagement des parcs et des espaces verts dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».**

ATTENDU QUE l'article 3 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (ci-après : « Convention de l'ONU ») stipule que « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »;

ATTENDU QUE l'article 12 de la Convention de l'ONU stipule que « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité »;

ATTENDU QUE l'article 13 de la Convention de l'ONU stipule que « L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant »;

ATTENDU QUE la priorité 10 du Plan stratégique Montréal 2030 stipule qu'il faut « Mettre les citoyennes et les citoyens et les acteurs locaux au cours des processus de décision, en renforçant les mécanismes de consultation et de participation, en favorisant la prise en charge individuelle et collective »;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est doté d'un Cadre de référence pour l'aménagement des parcs et espaces verts 2021-2031 (ci-après : « Cadre de référence »), dont la priorité 6 est « Soutenir la participation citoyenne et la concertation »;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est doté d'un Cadre de référence pour l'aménagement des parcs et espaces verts 2021-2031 (ci-après : « Cadre de référence »), dont la priorité 6 est « Soutenir la participation citoyenne et la concertation »;

ATTENDU QUE des études démontrent que les infrastructures des parcs sont plus fortement utilisées par les jeunes garçons que par les jeunes filles, démontrant ainsi un design des parcs plus adapté aux besoins des garçons que des filles;

ATTENDU QUE comme les enfants d'aujourd'hui ne veulent pas nécessairement dans leurs parcs les mêmes éléments que les adultes qui conçoivent le parc voulaient lorsqu'ils étaient enfants, il n'est pas possible de connaître les besoins des enfants sans les consulter;

ATTENDU QUE c'est par le biais des organismes et des institutions ou lors de sondages distribués dans les parcs que l'arrondissement consulte les citoyens;

ATTENDU QU'une meilleure adaptation des espaces publics aux besoins des enfants permettrait à ces derniers une plus longue utilisation de ces espaces, et donc de passer plus de temps à l'extérieur et de faire plus d'activité physique;

ATTENDU QUE plusieurs villes à travers le monde comme Cologne ou Ratisbonne ont déjà un processus de consultation publique des enfants sur la conception ou réfection d'aires de jeux;

ATTENDU QUE selon l'organisme Grandir avec la ville : « L'adoption par la Ville de Montréal de sa Politique de l'enfant (2016) témoigne de cet intérêt pour développer le « réflexe enfants » en amenant les acteurs municipaux et leurs partenaires à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter ces actions aux multiples visages et réalités des enfants de la métropole »;

ATTENDU QUE l'intégration d'une démarche de consultation publique qui inclut la voix des enfants permettrait de porter attention à l'ensemble des besoins des différents utilisateurs et utilisatrices d'un parc dans une perspective intersectionnelle (ADS+), et donc de répondre à la priorité 5 du Cadre de référence;

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Giuliana FUMAGALLI, Sylvain OUELLET, Josué CORVIL, Mary DEROS

et résolu :

QUE l'arrondissement reconnaisse le statut de l'enfant à la participation citoyenne en faisant la promotion de l'implication des enfants et des jeunes au processus décisionnel public sur l'aménagement et le réaménagement des parcs et espaces verts;

QUE le Cadre de référence pour l'aménagement des parcs et espaces verts 2021-2031 est un document évolutif et qu'il doit inclure les démarches à suivre concernant les questions pouvant être posées, la durée et les modalités du processus de consultation publique, ainsi que les personnes et organismes communautaires et institutionnels à être sollicités;

QUE le Cadre de référence doit inclure les principes de l'ADS+ afin d'assurer une conceptualisation de parc et d'espaces verts à échelle humaine, inclusive et qui ne laisse personne derrière;

QUE soit incluse dans le Cadre de référence une section propre à la démarche de consultation publique des enfants du quartier, afin de connaître leurs besoins pour leur parc, en vue de l'intégration de leur vision à l'aménagement de celui-ci, et ce, dès le début du processus de conception ou de réfection;

QU'une fois la démarche de consultation des enfants intégrée, l'arrondissement adopte et rende public le Cadre de référence.

Adopté à l'unanimité.

10.09

---

**CA21 14 0238**

**Motion de la conseillère, Mary Deros, intitulée « Motion visant à reconnaître la croissance continue de la popularité du cricket au sein de l'arrondissement et à étudier la possibilité de construire un troisième terrain de cricket sur son territoire ».**

ATTENDU que l'arrondissement possède l'un des meilleurs terrains de cricket à Montréal;

ATTENDU que l'arrondissement a reconnu la croissance de la pratique du cricket sur son territoire en établissant de solides liens avec les fédérations de cricket de Montréal et les clubs de cricket locaux;

ATTENDU que le terrain du parc Jarry accueille dans son sein des championnats importants pour les adeptes de ce sport;

ATTENDU que le nombre de citoyens qui veulent jouer au cricket augmente considérablement;

ATTENDU que l'arrondissement comporte plusieurs citoyens originaires du Sud-est asiatique et des caraïbes qui pratiquent ce sport;

ATTENDU que l'évolution démographique de la population de l'arrondissement fait en sorte que le nombre de personnes souhaitant jouer au cricket continue à augmenter;

ATTENDU que les joueurs de cricket de Montréal viennent s'entraîner à la seule cage de pratique qui se trouve au parc Howard;

ATTENDU qu'il y a lieu de voir à la construction d'un troisième terrain de cricket dans l'arrondissement;

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Giuliana FUMAGALLI, Josué CORVIL, Sylvain OUELLET, Rosannie FILATO

et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement reconnaisse la croissance continue de la pratique du cricket sur son territoire;

QUE la Directrice Culture, Sports, Loisirs et Développement social soit mandatée pour consulter le milieu et analyser s'il est nécessaire d'aménager un troisième terrain de cricket dans l'arrondissement;

QUE la Directrice Culture, Sports, Loisirs et Développement social soit mandatée pour faire rapport lors de la séance du conseil d'arrondissement du mois de décembre 2021 afin de déterminer si le Conseil devrait prévoir un budget pour aménager un troisième terrain en 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.10

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA21 14 0239**

**Proclamation de la Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins, le 4 septembre 2021.**

CONSIDÉRANT que Santé Canada a décrété le 4 septembre de chaque année, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR);

CONSIDÉRANT que la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins a été créée en 1993 pour mener la lutte contre la maladie et amasser des fonds pour soutenir la recherche;

CONSIDÉRANT que la MPR touche environ 1 personne sur 500 et se transmet de génération en génération;

CONSIDÉRANT que la MPR est l'une des maladies génétiques potentiellement mortelles, et qu'environ 66 000 Canadiens et possiblement 16 000 Québécois sont atteints de cette maladie;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 4 septembre 2021, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins, et invitent les citoyennes et citoyens à soutenir les patients souffrant de cette maladie.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

#### **CA21 14 0240**

#### **Proclamation de la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre 2021.**

CONSIDÉRANT que la Journée internationale de l'alphabétisation est célébrée par le monde entier chaque année le 8 septembre et rassemble les gouvernements, la société civile et l'ensemble des acteurs concernés.

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui environ 750 millions d'adultes sont analphabètes dans le monde;

CONSIDÉRANT que les femmes représentent les 2/3 de ces adultes et que 26 % des personnes analphabètes ont moins de 15 ans;

CONSIDÉRANT que nous vivons dans un monde où la communication ne peut se passer de l'alphabétisation et qu'une éducation de base, dont l'alphabétisation est le principal outil, a été reconnue comme un droit par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948;

CONSIDÉRANT que ce droit continue d'être nié à une partie importante de l'humanité;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 8 septembre 2021, Journée internationale de l'alphabétisation et que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage à continuer de promouvoir les organismes locaux qui font des efforts globaux vers l'accessibilité à l'alphabétisation et l'éducation pour tous.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

**CA21 14 0241****Proclamation de la Journée internationale de la Paix, le 21 septembre 2021.**

CONSIDÉRANT que depuis 2001, le 21 septembre a été désigné Journée internationale de la Paix par les Nations Unies;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacré cette Journée au renforcement des idéaux de paix, tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci;

CONSIDÉRANT que cette journée peut être célébrée comme elle nous convient, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 21 septembre 2021, Journée internationale de la Paix, et invitent les citoyennes et citoyens de l'arrondissement à bâtir ensemble un monde dans lequel nous puissions vivre en harmonie avec autrui et avec notre environnement.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

**CA21 14 0242****Proclamation de la Journée mondiale des sourds, le 25 septembre 2021.**

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a été une atteinte grave aux droits des personnes sourdes en déclarant que la méthode de l'enseignement de l'oral devrait avoir préférence par rapport à celle des signes dans l'instruction des sourds-muets;

CONSIDÉRANT que le but de ce congrès était aussi de bannir les instituteurs sourds des écoles et par le fait même, de la perpétuation des langues signées de génération en génération;

CONSIDÉRANT que ce congrès a tenté d'empêcher les sourds-muets de s'exprimer dans leur langue première d'expression, nettement plus naturelle et accessible;

CONSIDÉRANT qu'on a inconsciemment nié l'existence des personnes sourdes-muettes en voulant faire d'elles des personnes entendantes;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ce ne sont que les écoles Lucien-Pagé et Gadbois situées dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à Montréal, qui ont des programmes de bilinguisme sourd dans leur programmation régulière;

CONSIDÉRANT que le mouvement l'Option Sourde souhaite que la Langue des signes Québécoise (LSQ) soit reconnue à la hauteur de la province et que le bilinguisme sourd devienne un objectif réel d'éducation;

CONSIDÉRANT que l'Option Sourde désire aller au-delà de la mentalité du congrès de Milan en faisant reconnaître l'importance de l'apprentissage des langues avant même le mode de communication;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 25 septembre 2021, Journée mondiale des sourds et appuie toutes les démarches entreprises par le mouvement Option Sourde afin qu'il puisse réussir à offrir aux enfants sourds une bonne éducation qui respecte leurs besoins et leurs choix de l'apprentissage des langues.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---



**CA21 14 0243****Proclamation du mois de septembre 2021, Mois de l'action contre la faim.**

CONSIDÉRANT qu'il est fondamental pour l'avenir de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de discuter du besoin de sécurité alimentaire pour les enfants, les jeunes et les familles d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que les banques alimentaires du Québec (BAQ) et les 19 Moissons travaillent sans relâche pour nourrir plus de 400 000 personnes chaque mois au Québec, dont 150 000 enfants qui ne mangent pas à leur faim;

CONSIDÉRANT qu'au cours des 12 derniers mois, un Québécois sur dix a sauté un repas, à défaut de pouvoir s'acheter quelque chose;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement le mois de septembre, mois de l'action contre la faim et demande à ses citoyens de répondre aux besoins des personnes qui ont faim, de faire preuve de solidarité lors d'activités qui renseigneront les gens de l'arrondissement sur la nécessité fondamentale de réduire la faim parmi les enfants, les jeunes et les familles.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

**CA21 14 0244****Proclamation des Journées de la culture, les 24, 25 et 26 septembre 2021.**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal a déjà manifesté, dans le cadre de son Plan d'action culturel ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* les 24, 25 et 26 septembre 2021 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adopté à l'unanimité.

15.06

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA21 14 0245**

**Accorder une contribution financière de 34 513 \$ à la Table de quartier Parc-Extension, pour la période du 8 septembre 2021 au 31 mars 2022, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 34 513 \$ à la Table de quartier Parc-Extension, pour la période débutant à la signature de la convention et se terminant le 31 mars 2022, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1214819002

---

**CA21 14 0246**

**Accorder une contribution financière de 24 622 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray, pour les années 2021 et 2022, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables et approuver le projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 24 622 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray, pour les années 2021 et 2022, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1214819001

---

**CA21 14 0247**

**Octroyer un contrat de gré à gré à la Corporation de Gestion des Loisirs du Parc, organisme à but non lucratif, pour l'exploitation du Complexe William-Hingston (volets accueil, surveillance, gestion des locaux et entretien sanitaire), au montant maximal de 330 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 juillet 2022 et approuver le projet de convention de services à cette fin.**

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat de gré à gré à la Corporation de Gestion des Loisirs du Parc, organisme à but non lucratif, pour l'exploitation du Complexe William-Hingston (volets accueil, gestion des salles et entretien sanitaire), au montant maximal de 330 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 juillet 2022;
2. d'approuver le projet de convention de services, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif, établissant les modalités et obligations contractuelles;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ou son représentant dûment désigné, à signer la convention de services pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1218380003

---

**CA21 14 0248**

**Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc de Turin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 180 793,25 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 1 366 338,25 \$, taxes incluses (contingences : 100 000 \$; incidences : 85 545 \$) - appel d'offres public PARCS-21-01 (3 soumissionnaires).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réaménagement au parc de Turin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 180 793,25 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PARCS-21-01 (3 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 100 000 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 85 545 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Salvex inc.;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1215984001

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA21 14 0249

**Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1216326003

---

#### CA21 14 0250

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 15 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 500 \$ à l'À portée de mains; 250 \$ à l'Alliance de commerces mexicains à Montréal; 500 \$ au Centre Communautaire Rendez-vous 50+; 250 \$ au Club social Kin Kiese; 300 \$ à la Communauté Hellénique du Grand Montréal; 300 \$ à Espace d'Expressions et de Création; 250 \$ à la Fondation Cruz-A; 500 \$ à l'Himalaya Séniors du Québec (2 activités différentes); 500 \$ à l'Institut F; 250 \$ au Jardin communautaire le Goupillier; 300 \$ à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F. Kennedy); 300 \$ à Les Monarques de Montréal; 300 \$ à la Maison de la Famille de St-Michel; 500 \$ à St-Michel Vie Sans Frontières; 250 \$ à Panellinos, St-Michel, Villeray FC; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ au Centre Communautaire Rendez-vous 50+; 500 \$ à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F. Kennedy); 500 \$ à Regroupement Jeunesse en Action; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à l'Association troisième âge « Fillia »; 500 \$ à la Communauté Hellénique du Grand Montréal; 500 \$ à la fondation Cruz-A; 500 \$ l'Himalaya Séniors du Québec; 500 \$ à Panellinos, St-Michel, Villeray FC; 500 \$ au Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 \$ à l'À portée de mains; 500 \$ au Centre Communautaire Rendez-vous 50+; 500 \$ à l'Entraide Sociale Marie-Claudette Ciriaque; 500 \$ à l'Héritage hispanique du Québec; 500 \$ au Jardin communautaire Le Goupillier (2 activités différentes); 500 \$ à Les Monarques de Montréal; 400 \$ à la Maison de la Famille de St-Michel; 500 \$ à St-Michel Vie Sans Frontières; 500 \$ au Sommet socio-économique pour le développement des Jeunes des communautés noires; 500 \$ à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F. Kennedy); DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ au Club de l'âge d'or parc Turin; 500 \$ à l'Institut F, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 15 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2021 comme suit :

**FONDS DE LA MAIRESSE**

- 500 \$** à À portée de mains—pour la Fête de la rentrée 2021
- 250 \$** à Alliance de commerces mexicains à Montréal—pour leur collecte d'effets scolaires
- 500 \$** au Centre Communautaire Rendez-vous 50+—pour l'organisation de la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel
- 250 \$** au Club social Kin Kiese—pour le Festival Okapi
- 300 \$** à Communauté Hellénique du Grand Montréal—pour la Fête Panigiri-La flamme hellénique
- 300 \$** à Espace d'Expressions et de Création—pour les Journées de la culture
- 250 \$** à Fondation Cruz-A—pour l'organisation du Montréal Latin Festival
- 200 \$** à Himalaya Séniors du Québec—pour la 74<sup>e</sup> édition de la Fête du Jour de l'Indépendance du Pakistan
- 300 \$** à Himalaya Séniors du Québec—pour deux événements concernant la sensibilisation des communautés culturelles à la lutte contre l'islamophobie et l'antisémitisme
- 500 \$** à Institut F—pour une activité de reconnaissance des bénévoles
- 250 \$** au Jardin communautaire le Goupillier—pour l'achat du nouveau matériel de jardinage
- 300 \$** à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F.-Kennedy)—pour la collecte de fournitures scolaires pour les jeunes défavorisés
- 300 \$** à Les Monarques de Montréal—pour la Fête Le Classiko des Monarques de Montréal
- 300 \$** à Maison de la Famille de St-Michel—pour la 3<sup>e</sup> édition de l'événement Jouer avec papa au soccer
- 500 \$** à St-Michel Vie Sans Frontières—pour la Fête des citoyens
- 250 \$** à Panellinos, St-Michel, Villeray FC—pour le Festival de Soccer annuel

**DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT**

- 500 \$** au Centre Communautaire Rendez-vous 50+—pour l'organisation de la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel
- 500 \$** à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F.-Kennedy)—pour la collecte de fournitures scolaires pour les jeunes défavorisés
- 500 \$** au Regroupement Jeunesse en Action—pour l'organisation d'un pique-nique de la rentrée avec distribution de matériels scolaires aux familles dans le besoin

**DISTRICT DE PARC-EXTENSION**

- 500 \$** à Association troisième âge « Fillia » —pour la 15<sup>e</sup> édition du Walk A Thon annuel
- 500 \$** à Communauté Hellénique du Grand Montréal—pour la Fête Panigiri-La flamme hellénique
- 500 \$** à Fondation Cruz-A—pour l'organisation du Montréal Latin Festival
- 500 \$** à Himalaya Séniors du Québec—pour l'organisation de deux activités pour la Journée de l'amour et de la paix
- 500 \$** à Panellinos, St-Michel, Villeray FC—pour le Festival de Soccer annuel
- 500 \$** au Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal—pour la Collecte de l'Opération Sac à Dos

**DISTRICT DE SAINT-MICHEL**

- 250 \$** à À portée de mains—pour la Fête de la rentrée 2021
- 500 \$** au Centre Communautaire Rendez-vous 50+—pour l'organisation de la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel
- 500 \$** à Entraide Sociale Marie-Claudette Ciriague—pour l'organisation du 6<sup>e</sup> anniversaire de leur émission de radio
- 500 \$** à Héritage hispanique du Québec—pour le Mois du Patrimoine Hispanique au Québec
- 250 \$** au Jardin communautaire Le Goupillier—pour la Soirée un jardin en santé
- 250 \$** au Jardin communautaire Le Goupillier—pour des journées thématiques
- 500 \$** à Les Monarques de Montréal—pour la Fête Le Classiko des Monarques de Montréal
- 400 \$** à la Maison de la Famille de St-Michel—pour l'événement sportif « Jouer avec papa au soccer »
- 500 \$** à St-Michel Vie Sans Frontières—pour la Fête des citoyens
- 500 \$** au Sommet socio-économique pour le développement des Jeunes des communautés noires—pour les activités virtuelles commémoratives autour de la Journée d'émancipation
- 500 \$** à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montreal (pour l'école John-F.-Kennedy)—pour la collecte de fournitures scolaires pour les jeunes défavorisés

**DISTRICT DE VILLERAY**

- 500 \$** au Club de l'âge d'or parc Turin—pour une épluchette de blé d'Inde
- 500 \$** à Institut F—pour une activité de reconnaissance des bénévoles

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CA21 14 0251****Autoriser la constitution de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».**

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demandant de procéder à la création de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb » dans un district commercial visé sur la rue Jean-Talon Est, entre le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie-IX;

ATTENDU QUE le 4 mai 2021, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté le Règlement RCA21-14003 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de « Petit Maghreb » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu à distance entre le 18 juin et le 2 juillet 2021 à 16 h et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser la constitution de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb », laquelle aura compétence dans le district montré au plan annexé à la présente recommandation comme annexe A;
2. de transmettre au Registraire des entreprises du Québec trois copies certifiées conformes de la résolution autorisant la constitution de la société.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1218343006

---

**CA21 14 0252**

**ADDENDA visant une révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 319 693,78 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Howard, octroyé par le conseil d'arrondissement le 4 mai 2021 à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-21-01.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver la révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 46 % des coûts (319 693,78 \$) du contrat des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Howard, octroyé par le conseil d'arrondissement le 4 mai 2021 (CA21 14 0122) à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-21-01, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1215896001

---

**CA21 14 0253**

**ADDENDA visant une révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 29 682,71 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes du chalet du parc Howard, octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 à la firme Les Architectes Labonté Marcil dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-20-03.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'approuver la révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 50 % des coûts (29 682,71 \$) du contrat de services professionnels pour la mise aux normes du chalet du parc Howard, octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 (CA20 14 0226) à la firme Les Architectes Labonté Marcil dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-20-03;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1208462001

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA21 14 0254**

**Autoriser la révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 29 855,17 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes du chalet du parc Sainte-Yvette, octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 à la firme Les Architectes Labonté Marcil dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-20-03.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver la révision du montage financier où la Ville-centre hausse son financement à la hauteur de 50 % des coûts (29 855,17 \$) du contrat de services professionnels pour la mise aux normes du chalet du parc Sainte-Yvette, octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 (CA20 140226) à la firme Les Architectes Labonté Marcil dans le cadre de l'appel d'offres public IMM-20-03;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1211803002

---

#### **CA21 14 0255**

**Autoriser la Direction du développement du territoire à installer des panneaux d'arrêt à différents carrefours de l'arrondissement et autoriser une affectation approximative de 10 000 \$, à même les surplus de gestion affectés - Mesures transitoires pour le domaine public, pour la préparation des plans, le marquage, la fourniture et l'installation des panneaux.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser la Direction du développement du territoire à installer des panneaux d'arrêt aux carrefours suivants :

**District de Villeray :**  
Guizot et Foucher

**District de François-Perrault :**  
Villeray et 9<sup>e</sup> Avenue  
Villeray et Des Écores  
Villeray et Des Érables  
Villeray et Chabot  
L-O David et Des Érables  
Tillemont et Sagard  
12<sup>e</sup> Avenue et Bélair

**District de Saint-Michel :**  
24<sup>e</sup> Avenue et 50<sup>e</sup> Rue  
24<sup>e</sup> Avenue et 41<sup>e</sup> Rue

2. d'autoriser une affectation approximative de 10 000 \$, à même les surplus de gestion affectés - Mesures transitoires pour le domaine public, pour la préparation des plans requis, le marquage, la fourniture et l'installation de panneaux d'arrêt à être installés aux divers carrefours de l'arrondissement;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1211658009

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA21 14 0256

#### **Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de septembre à décembre 2021.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de



Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;

5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
6. que les ordonnances prendront effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1214539013

---

#### **CA21 14 0257**

**Édicter une ordonnance pour la réalisation de quatre murales sur les bâtiments situés au 1965, rue Bélanger, au 7420, rue Durocher, aux 7775-7777, rue Boyer et au 8209, rue Saint-Gérard, qui seront visibles du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes et en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation de quatre murales sur les murs des bâtiments situés au 1965, rue Bélanger, au 7420, rue Durocher, aux 7775-7777, rue Boyer et au 8209, rue Saint-Gérard, qui seront visibles du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes et en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1219218002

---

#### **CA21 14 0258**

**Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé aux 1980-1982, rue Tillemont en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la murale proposée sur le mur latéral ouest du bâtiment situé aux 1980-1982, rue Tillemont en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1218053016

---

#### **CA21 14 0259**

**Accorder une dérogation mineure à l'article 14 du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement (RCA14-14005) afin de permettre la subdivision du lot situé au 7235, rue des Écores, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006) et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 9 au 24 août 2021.**

Un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur la demande de dérogation mineure au 7235, rue des Écores, a été publié le 9 août 2021 sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement et la consultation écrite s'est tenue du 9 au 24 août 2021.

Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet, tel que le rapport de la consultation écrite, joint au dossier décisionnel, en fait foi.

Soumise, une demande de dérogation mineure à l'article 14 du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement (RCA14-14005) afin de permettre la subdivision du lot situé au 7235, rue des Écores;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 juin 2021, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 9 au 24 août 2021;
2. d'accorder une dérogation mineure à l'article 14 du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14005) afin de permettre la subdivision du lot 2 167 255, situé au 7235, rue des Écores, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Adopté à l'unanimité.

40.04 1216996014

---

#### **CA21 14 0260**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction de deux maisons unifamiliales de deux étages sur des lots vacants situés au 7235, rue des Écores.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 1 à 10 et 1/1 du document intitulé « Construction neuve, M. Lato, 7235 rue des Écores, Montréal, Québec » daté du 27 janvier 2021, préparés par Charles Parent, technologue en architecture et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 juin 2021, visant la construction de deux maisons unifamiliales de deux étages sur les lots 6 407 646 et 6 407 647 (7235, rue des Écores).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1216996015

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA21 14 0261**

**Accorder une dérogation mineure à l'article 570 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'autoriser un espace de stationnement en cour avant ne respectant pas l'emplacement autorisé par rapport au bâtiment, pour la propriété située au 7580, avenue Louis-Hébert, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006) et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 9 au 24 août 2021.**

Un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur la demande de dérogation mineure au 7580, avenue Louis-Hébert, a été publié le 9 août 2021 sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement et la consultation écrite s'est tenue du 9 au 24 août 2021.

Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet, tel que le rapport de la consultation écrite, joint au dossier décisionnel, en fait foi.

Soumise, une demande de dérogation mineure à l'article 570 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'autoriser un espace de stationnement en cour avant ne respectant pas l'emplacement autorisé par rapport au bâtiment pour la propriété située au 7580, avenue Louis-Hébert;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 juillet 2021, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 9 au 24 août 2021;
2. d'accorder une dérogation mineure à l'article 570 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'autoriser un espace de stationnement en cour avant ne respectant pas l'emplacement autorisé par rapport au bâtiment, pour la propriété située au 7580, avenue Louis-Hébert, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006), aux conditions suivantes :
  - l'espace de stationnement devra avoir une largeur maximale de 3 m à partir de la limite nord de la propriété et une profondeur minimale de 6,25 m entre le mur de la maison et le début du trottoir;
  - une clôture ou un muret d'au plus 0,9 m de haut devra être aménagé sur la limite de propriété entre le nouvel espace de stationnement et l'accès du voisin;
  - la clôture ou le muret devra respecter un dégagement de 0,75 m avec le début du trottoir;
  - un périmètre de 1,4 m libre de toute excavation doit être respecté autour de l'arbre public;
  - la surface de l'espace de stationnement devra favoriser un maximum de verdissement en façade;
  - une borne électrique devra être installée et être située en retrait du mur avant, dans la cour latérale.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1216495019

---

**CA21 14 0262**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7235, rue Chabot.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 000, 110, 120, 130, 200, 201 et 202 datés du 11 août 2021, préparés par Patrick Tardif architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 17 août 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7235, rue Chabot.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1218053015

---

#### **CA21 14 0263**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 803-811, rue Jarry Ouest.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A1 à A4.1 datés du 18 août 2021, préparés par Jan Davis Architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 19 août 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 803-811, rue Jarry Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1218053013

---

#### **CA21 14 0264**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 6 étages abritant 37 logements réalisée dans le cadre du programme AccèsLogis sur la propriété située au 8041, avenue Shelley (lots 2 214 156, 2 214 157 et 2 214 160).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-00, A-001, A-002, A-100 à A-107, A-120 et A-301 à A-306, datés du 4 août 2021, préparés par Rayside Labossière et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 5 août 2021, visant la construction d'un bâtiment de 6 étages abritant 37 logements réalisée dans le cadre du programme AccèsLogis sur la propriété située au 8041, avenue Shelley (lots 2 214 156, 2 214 157 et 2 214 160).

Adopté à l'unanimité.

40.09 1218053012

---

#### **CA21 14 0265**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7395-7399, avenue Casgrain.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-000, A-101, A-102, A-301 et A-401, datés du 23 juillet 2021, préparés par Barin architecture + design et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 12 août 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7395-7399, avenue Casgrain.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1218053011

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA21 14 0266**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 1987, rue Jean-Talon Est.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-102, A-103, A-104, A-300, A-301 et A-302 du document intitulé « Agrandissement - 3<sup>e</sup> étage - 1987, rue Jean-Talon E. » daté du 5 juillet 2021, préparés par Oblik Architecture et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 20 juillet 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 1987, rue Jean-talon Est.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1216996007

---

#### **CA21 14 0267**

**Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1987, rue Jean-Talon Est de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1987, rue Jean-Talon Est de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.12 1216996018

---

**CA21 14 0268**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement en hauteur du bâtiment situé aux 7397 à 7399, boulevard Saint-Laurent.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A101 à A104 et A300 à A304, préparés par Mark Calce architecte, visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7397 à 7399, boulevard Saint-Laurent et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 20 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1216495022

---

**CA21 14 0269**

**Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 7397 à 7399, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 7397 à 7399, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.14 1216495023

---

**CA21 14 0270**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement en hauteur des bâtiments situés aux 1829 à 1835, rue Bélanger.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A1, A6, A7, A9, A11, A12 et A13 préparés par Felice Vaccaro architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 25 août 2021, visant l'agrandissement des bâtiments situés aux 1829 à 1835, rue Bélanger.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1216495020

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, aux fins d'études, les articles 40.16 à 40.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA21 14 0271**

**Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire des bâtiments situés aux 1829 à 1835, rue Bélanger, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement sur ses propriétés, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire des bâtiments situés aux 1829 à 1835, rue Bélanger, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement sur ses propriétés, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.16 1216495021

---

**CA21 14 0272**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7586, rue Saint-Hubert.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Transformation de la vitrine au rez-de-chaussée - 7586 rue Saint-Hubert », préparés par Viet Huy Tang architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 juillet 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7586, rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1211010014

---

**CA21 14 0273**

**Adopter la résolution PP21-14005 à l'effet de permettre la production de bières artisanales et un débit de boissons alcooliques dans le bâtiment situé au 159, rue Jean-Talon Ouest, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux usages autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et aux distances minimales entre deux débits de boissons alcooliques prescrites à l'article 234 du Règlement de zonage (01-283).**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP21-14005 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 1<sup>er</sup> juin 2021 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 22 juin 2021, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire à distance a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 9 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter la résolution PP21-14005 à l'effet de permettre la production de bières artisanales et un débit de boissons alcooliques dans le bâtiment situé au 159, rue Jean-Talon Ouest, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux usages autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et aux distances minimales entre deux débits de boissons alcooliques prescrit à l'article 234 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), et ce, aux conditions suivantes :

- l'espace de production de bières artisanales ne devra pas dépasser 225 mètres carrés;
- un espace commercial doit être conservé au coin des rues Jean-Talon et Waverly;
- l'espace dédié au débit de boissons alcooliques ne doit pas dépasser 200 mètres carrés et doit se situer dans un local donnant sur la rue Jean-Talon;
- la transparence de la vitrine sur Jean-Talon doit être conservée.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1216495014

---

#### CA21 14 0274

**Adopter le second projet de Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 19 août au 3 septembre 2021.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-112 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné le 19 août 2021, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 19 août au 3 septembre 2021 à 13 h, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet le 19 août 2021;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-112 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 19 août au 3 septembre 2021;
2. d'adopter le second projet de règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1216495018



**CA21 14 0275****Désignation de la mairesse de l'arrondissement afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».**

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demandant de procéder à la création de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb » dans un district commercial visé sur la rue Jean-Talon Est, entre le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie-IX;

ATTENDU QUE le 4 mai 2021, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté le Règlement RCA21-14003 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de « Petit Maghreb » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu à distance entre le 18 juin et le 2 juillet 2021 à 16 h et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

ATTENDU QUE conformément à l'article 26 du Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA21-14001), le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la Ville une personne qui sera membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb »;

ATTENDU QUE la commissaire au développement économique de l'arrondissement pourra siéger comme observatrice suivant l'approbation du conseil d'administration de la SDC;

Il est proposé par Rosannie FILATO

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de désigner la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».

Adopté à l'unanimité.

51.01 1218343007

---

**Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h 40.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

---

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2021.